

COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT
assemblée du 28 mars 2003 (10^e séance)
salle de réunion #3 (2^e étage), 100, rue d'Edmonton
13 heures

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente
André Levac, conseiller, district no.1
Denise Laferrière, conseillère, district no.8
Évelyne Germain, REFAP
Nicole Desroches, CREDDO
Guylaine Thériault, DSPO
Roger Mongeon, ASHOQ

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire
Marcelle Plouffe, responsable GMR
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2003 est adopté tel que proposé

Denise Laferrière et André Levac regrettent ne pas avoir obtenu l'ordre du jour plus tôt.

André Levac profite du retour de Madame la présidente pour réitérer sa requête pour que la Commission siège en soirée. Thérèse Cyr fait remarquer que le seul soir qui demeure disponible est le vendredi soir. Denise Laferrière propose un compromis à l'effet de permettre la tenue de la Commission jusqu'à 17h et de déplacer la demi-heure consacrée aux citoyens de 16h30 à 17h.

Il est proposé par André Levac que la Commission sur l'environnement siège en soirée avec un souper afin de permettre un meilleur accès aux citoyens. La proposition n'est pas secondée.

4. Date de la prochaine assemblée

La 11^e séance est prévue pour le 25 avril à 13h, à la Salle des Comités. André Levac demande que l'horaire et le local soit rigoureusement respecté.

5. tenue de cinq assemblées extraordinaires en soirée pour la collecte sélective

Le temps (moins de 6 semaines) ne permettant pas vraiment la tenue d'assemblées extraordinaires, le plan de publicité proposera une alternative.

6. dépôt de documents

- a) protocole d'entente – élaboration des plans de gestion des matières résiduelles : répondre à Recyc-Québec par un simple accusé réception
- b) séance d'information et de consultation sur la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles : confirmer la présence de Frédéric Tremblay à cette réunion

7. étude sur le traitement et la distribution de l'eau potable

Personnes invitées : Howard Brown, ing., Stéphane Shiltz, ing. et Sylvie Letendre, ing., SNC-Lavalin environnement

Discussion : Howard Brown résume les analyses et conclusions de l'étude administrative et technique des quatre usines de traitement d'eau potable. Il prend aussi soin de préciser que le mandat, qui origine de la CUO en 2001, ne vise pas le réseau de distribution. En gros, le seul dépassement réglementaire à prévoir sont les trihalométhanes à l'usine d'Aylmer (et de peu). Il y a cependant matière à amélioration sur les procédés de décantation et sur la publication de procédures administratives standardisées. Si les quatre usines sont maintenues en opération, les améliorations proposées aux équipements sont évaluées à 6 M\$,

plus 10 M\$ évalués par le STEGMR en rénovations d'édifices. Ces dépenses seraient admissibles, selon Larry Gangur, à une subvention de 50 % dans le cadre des programmes d'infrastructures Canada-Québec. Il est bien expliqué que la capacité de production d'eau potable d'une usine ne correspond pas à la capacité de sa réserve. L'amélioration d'équipement vise surtout la décantation et la filtration alors qu'aucun changement majeur de procédé de désinfection n'est recommandé. Enfin, on ne sait pas si le Ministre de l'environnement, dans son rapport au gouvernement de juin 2006, recommandera d'autres resserrements des normes.

Recommandation : La Commission entérine le rapport de SNC-Lavalin dans sa totalité demande que cette présentation soit reprise devant le conseil. En ce qui concerne l'usine d'Aylmer en plus particulier, le STEGMR va planifier et proposer 3 scénarios d'intervention.

08. campagne d'information sur la collecte sélective

Personnes invitées : Paul Turpin, Simbal inc. et Marie-Hélène Rivard, Service des Communications

Discussion : Paul Turpin présente le thème de la campagne (la nouvelle R du recyclage), le nouveau logo et la jeune porte-parole. Une conférence de presse démarrera le tout le 22 avril prochain, suivi d'un battage publicitaire et d'une distribution systématique du mode d'emploi aux citoyens (qui comprend un calendrier). Enfin, une activité d'incursion populaire dans 8 marchés d'alimentation est prévue le 10 mai pour permettre une implication populaire de la part des membres du conseil et du personnel. Certains membres s'interrogent sur la quantité de texte présent dans le mode d'emploi.

Recommandation : La Commission demande de revoir la date de l'activité dans les marchés d'alimentation, qui est en conflit avec le congrès annuel de l'UMQ. Hormis ce point, la Commission entérine unanimement la campagne.

09. plan de gestion des matières résiduelles : modélisation des impacts reliés à la gestion intégrée des matières résiduelles et planification des besoins en infrastructures de gestion sur l'horizon 2005-2010

Personnes invitées : Myriam Desmarais, stagiaire

Discussion : Frédéric Tremblay présente les hypothèses et conclusions des travaux de Myriam Desmarais. La planification du projet de plan de gestion se basera, après consultation auprès de la planification, sur une démographie croissante à 250 000 habitants d'ici 2010 et à un marché du travail croissant de 2 %/an. Trois grandes hypothèses de récupérations sont décrites : une où la récupération des putrescibles se limite aux herbes et feuilles, une où le secteur résidentiel participe à une collecte additionnelle des matières putrescibles et une où tous les objectifs du gouvernement sont atteints (le scénario idéal). Selon l'option choisie, les infrastructures en élimination peuvent varier entre 80 et 120 kT/an. Les infrastructures en recyclage devront supporter un tri pouvant atteindre 30 kT/an, sans compter le secteur ICI. Les infrastructures de compostage devront pouvoir recevoir entre 5 et 22 kT/an, selon l'option choisie. La modélisation des impacts est exhaustive et tient aussi compte du transport. Des exemples sont donnés pour illustrer la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre, d'oxydes d'azote et de plomb (dans l'air et dans l'eau). Pour les équipements, le tri du recyclage est proposé inchangé, le compostage est proposé en andains sur un site extérieur et l'élimination est modélisée avec l'enfouissement sanitaire à Lachute ou un incinérateur dans l'Aéroparc.

Recommandation : La Commission félicite Myriam pour ses travaux, en entérine tous les scénarios et toutes les hypothèses de travail. Elle attend les scénarios des programmes et leurs coûts avant de préciser son choix premier pour le projet de plan.

10. définition du développement durable

Discussion : Nicole Desroches a transmis aux membres la définition qui avait été décrétée par le conseil de la Ville de Hull, appuyée de quelques documents de références.

Recommandation : La Commission recommande qu'un projet de résolution soit préparé afin que le conseil fasse sienne la définition du développement durable décrétée par le conseil de la Ville de Hull.

11. entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides

Information : suite à l'entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides, le 12 mars dernier, l'épandage de 2,4-D est maintenant proscrit sur les propriétés municipales. Cependant, comme le glyphosate ne figure pas sur l'annexe I du Code (ce

Frédéric Tremblay, Denise Laferrière et Roger Mongeon ont bien peine à expliquer), cet agent actif sera toujours utilisé pour les plaintes ponctuelles, notamment l'herbe à puce. Les contrats d'entretien en 2003 ne viseront que de l'engrais et aucun pesticide. Roger Mongeon est invité de contacter Larry Simpson pour des essais de produits de remplacement du 2,4-D.

12. refonte du règlement sur l'arrosage

Discussion : la Commission reprend la lecture des clauses proposées dans le chapitre 3 du document de travail du 11 avril 2002 et approuve qu'un nouveau règlement ne visant que l'arrosage (contrairement à toutes les clauses visant l'aqueduc) soit présenté au conseil pour adoption dès ce printemps.

Recommandation : La Commission recommande les points suivants (en période estivale) :

- a) l'arrosage manuel devrait être permis en tout temps, sauf le lundi.
- b) à la demande Roger Mongeon, vérifier s'il serait possible de déplacer la plage horaire de l'arrosage mécanique de 4h-6h, plutôt que de 3h-5h.
- c) concernant les nouvelles pelouses, maintenir la pratique des villes de Hull et d'Aylmer d'émettre un permis (sans frais), qui comprend la date d'émission et doit être affichée à la fenêtre du bâtiment où l'arrosage dérogatoire aurait lieu. Le permis aurait une validité de 21 jours.
- d) Que les policiers mettent le nouveau règlement en application.

13. calendrier des activités de promotion du développement durable

Information : La Commission entérine le calendrier proposé pour les activités de développement durable préparé et proposé par le CREDDO.

Varia

- ☞ Jacques Nadeau informe la Commission que des fonds ont été dégagés pour permettre une acquisition d'un nombre à confirmer de composteurs domestiques.
- ☞ Bien que la Commission trouve navrant que des cabanes à pêche soient laissées à l'abandon sur la glace, il faut reconnaître que ce champs d'intervention relève du MENV et non de la Ville.
- ☞ La Commission entérine une proposition du STEGMR à l'effet de limiter la distribution gratuite de bacs de recyclage à deux par logis (plus le remplacement en cas de bris).

Levée de la séance à 16h35

Procès-verbal ratifié le 25 avril 2003

Thérèse Cyr, présidente

Frédéric Tremblay, secrétaire